

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-14

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurance.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recette pour un montant total en section de fonctionnement de 32 054,18 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 32 054,18 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale, et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

SINISTRES DE 2006 et 2007

ARTICLE 77885 S/FONCTION 621

CP 08/02-14ann

	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 19/06/07	RD106bis – 922 et 958 LAGUEPIE Perte d'huile moteur sur la chaussée	272,46 €	Travaux effectués
Accident du 1er/05/06	RD115 St ETIENNE-DE-TULMONT Dégradation d'un panneau de signalisation	1 194,56 €	Travaux effectués
Accident du 06/09/07	RD40 REALVILLE Déversement de gasoil sur la chaussée	984,40 €	Travaux effectués
Accident du 29/01/07	RD 27 LAMOTHE-CUMONT Dégradation d'un mât de signalisation directionnelle	398,46 €	Travaux effectués
Accident du 15/09/07	RD958 NEGREPELISSE Dégradation d'un ouvrage d'art	4 905,95 €	Travaux effectués
Accident fin Mars 2007	RD 115 St-ANTONIN-NOBLE-VAL Dégradation de signalisation verticale	495,26 €	Travaux effectués
Accident du 29/12/06	RD 953 St-LOUP Dégradation du garde-corps aval d'un ouvrage d'art sur 6 mètres	4 121,67 €	Travaux effectués
Accident du 14/05/07	RD 2 BOULOC Dégradation du garde-corps aval de l'ouvrage d'art et de la balise d'obstacle J13	1 161,63 €	Travaux effectués
Accident du 12/04/07	RD 90 St-VINCENT -D'AUTEJAC Dégradation du garde-corps aval et de balises J13	2 188,40 €	Travaux effectués

	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 04/02/07	RD38 MONTPEZAT-DE-QUERCY Dégradation du garde-corps d'un ouvrage d'art	4 193,95 €	Travaux effectués
Accident du 06/06//07	RD42 MONTECH Destruction du garde-corps d'un ouvrage d'art	7 213,30 €	Travaux effectués
Accident du 17/04/07	RD 78 PIQUECOS Garde-corps endommagé	3 218,44 €	Travaux effectués
Accident du 14/02/07	RD 116 MALAUSE Dégradation de 24 mètres de glissières de sécurité	1 705,70 €	Travaux effectués
	MONTANT DE L'INDEMNITE ...	32 054,18 €	

Le Président,